

Séance du conseil municipal exceptionnel du 02 octobre 2023 à 19h00 salle du conseil (300, rue de la mairie)

Signataire des délibérations : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

Numéro de délibération	Intitulé de la délibération	Décision du conseil municipal	Date de mise en ligne sur le site
DEL2023_82	Communication du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2017 à 2021 de la commune de Thyez	<i>Prendre acte après avoir débattu, à l'unanimité (25 voix)</i>	03/10/2023

Le Maire



Fabrice GYSELINCK